

CHARTRE DE SÉLECTION DU SITE SEVELLIA.COM

Le Comité de Sélection s'assure que les critères requis sont respectés pour tous les produits et services présentés, dans le respect d'une démarche environnementale.

Une caution efficace pour les clients qui peuvent faire leurs achats en toute confiance.

❖ ALIMENTAIRE

Tous les **ingrédients agricoles** doivent être certifiés conformes au règlement européen de l'agriculture biologique en vigueur ou respecter les cahiers des charges des marques suivantes : Nature & Progrès, Biofranc, Simples, Demeter.

Le **sel** doit provenir de marais salants, l'origine et le mode de récolte attestés par un signe de qualité (Nature & Progrès, Label Rouge).

Les **poissons et autres animaux marins** doivent provenir de pêche sauvage respectueuse de l'environnement ou d'élevage conforme au cahier des charges européen d'aquaculture bio.

❖ MODE / ARTISANAT

Produits textiles (vêtements / linge de maison / accessoires de mode) : les matières sont obligatoirement naturelles, le choix d'une certification bio est fortement recommandé.

La priorité est donnée aux produits présentant des garanties sur leurs procédés de fabrication : respect de l'environnement, garantie sans métaux lourds, sans AZO, non blanchis au chlore.

Tolérance des rayonnées pour les doublures ainsi que les fils synthétiques pour certains tissages et décorations.

La priorité est donnée aux matériaux naturels et non nocifs pour l'homme et l'environnement et aux structures :

- artisanales, associatives ou coopératives
- ayant un projet original de coopération et de solidarité avec des ateliers à l'étranger
- impliquées dans le développement local
- impliquées dans le recyclage

Critères particuliers :

- Cuir : Certificat de l'usine de teinture pour le recyclage des eaux usées. Tannage sans recours aux métaux lourds.
- Bois : Tous les bois exotiques sont interdits hormis ceux bénéficiant d'un label écologique reconnu (FSC / PEFC), traitements et peintures sans métaux lourds .
- Poterie /Emaux : Pas de plomb ni autres métaux lourds dans les poteries alimentaires.
- Recyclage : Les matériaux issus du recyclage sont admis sous réserve de fournir des garanties sur la filière
- Bougies : Les ingrédients issus de la pétrochimie sont interdits (paraffine, etc.)

❖ MAISON SAINE

Les **produits d'entretien** sont en priorité certifiés bio. Pour les autres cas, les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique lorsqu'ils existent sur le marché.

La **literie** est en matière naturelle (laine, coton bio, latex 100% naturel etc.)

Eco-construction : les matériaux de construction, d'isolation, de revêtement, les enduits et peintures sont naturels et non toxiques. Nous acceptons aussi toutes les **énergies renouvelables** et le matériel de lutte contre la pollution.

Les **équipements pour la maison** doivent permettre des économies d'énergie ou des productions d'énergie utilisant une énergie renouvelable (capteurs solaires, éoliennes, pompes à chaleur, chaudière à bois ou aux autres combustibles similaires, poêles et inserts de cheminées intérieures) ou avoir un intérêt révélé pour la santé.

❖ ASSOCIATION / TOURISME / JARDINAGE

Nous privilégions les **associations qui oeuvrent pour la protection de la nature et de l'agriculture et l'éducation à l'environnement.**

Tourisme : nous privilégions les parcs naturels, vacances vertes, séjours à la ferme, hôtels ou lieux d'accueil proposant des séjours forme et relaxation, séjours toniques, séjours de ressourcement, gîtes avec programmes thaï chi, yoga et nature, stages randonnée et sports.

Jardinage : nous acceptons les matériels, incinérateurs, composteurs, récupérateurs d'eau, mobiliers de jardinage, etc. Les **engrais, amendements, terreaux, compost, plantes, graines, semences et autres produits naturels pour le jardin** doivent être garantis utilisables en agriculture biologique, conformément au règlement européen ou sous mention Nature & Progrès.

❖ BEAUTÉ / BIEN-ÊTRE / SANTÉ AU NATUREL

Cosmétiques : une certification bio est fortement recommandée mais des produits non certifiés peuvent être acceptés sur présentation de leur composition INCI. Ils doivent être composés en grande partie de végétal et de substances naturelles et exempts d'ingrédients reconnus nocifs pour la santé ou sur lesquels un doute important existe. Le Comité de Sélection se base sur la charte Cosmebio pour ces ingrédients exclus.

Huiles essentielles : la certification bio est obligatoire.

Compléments alimentaires, plantes, ampoules, comprimés, gélules : la certification bio est fortement recommandée. Mais de même que pour les cosmétiques, le Comité étudie la composition INCI des produits. Ils peuvent donc être réalisés à base de produits naturels : algues, cueillette sauvage, vitamines, minéraux et oligo-éléments, micronutriments.

Le goji et le ginseng sont soit certifiés bio soit acceptés suite à une analyse de résidus.

Appareils : les exposants fournissent au Comité les certifications (NF, ISO...), la documentation et les tarifs.

❖ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / FORMATION

Les thérapeutes doivent fournir leurs diplômes, certificats et CV relatant leur expérience et nombre d'années réalisées en tant que praticien.

Le Comité vérifie toutes les références fournies tout en approfondissant les recherches.

De la même manière pour les formations professionnelles, le Comité étudie le contenu des formations, la durée, le nombre d'heures, les tarifs, les intervenants etc.

Une question ?

✉ vendeurs@sevellia.com



Sevellia.com est une marque détenue et exploitée par SUTUNAM FRANCE SARL (capital : 2 060 €),

RCS Lyon 532 783 974, TVA intracommunautaire FR96532783974.

Siège social : 24 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon.

www.sevellia.com

Contact : vendeurs@sevellia.com